

Fässler : Nous souhaitons identifier les besoins avec davantage de précision encore et développer les offres correspondantes. En font par exemple partie les manifestations sur mesure à l'intention des bureaux membres. Par ailleurs, nous rédigeons actuellement un ouvrage consacré à la gestion d'entreprise, afin de guider les dirigeants de bureaux d'études en matière de positionnement et de pénétration du marché.

Frank Peter Jäger est le rédacteur responsable des Pages SIA ; frank.jaeger@sia.ch

ACTUALITÉS DES GROUPES PROFESSIONNELS : LE GÉNIE CIVIL SUISSE SUSCITE L'INTÉRÊT DU JAPON

Le Japon porte son regard vers le patrimoine de l'ingénierie suisse et s'en inspire pour son développement. L'échange entre les cultures fait apparaître les avancées de la discipline.

L'ambassade de Suisse à Tokyo a organisé plusieurs rencontres entre professionnels et médias des deux pays. Avec Daniel Meyer, nous avons participé à deux d'entre elles, en qualité de représentants du groupe professionnel Génie civil. Nous avons ainsi présenté de grandes réalisations telles que le tunnel de base du Gothard, le troisième pont du Bosphore et de nombreux autres projets, conçus et construits par des ingénieurs civils suisses, dont nous nous sommes, à cette occasion, fait les ambassadeurs. Ce fut pour ainsi dire un compte-rendu de l'actualité du génie civil suisse, illustré par des ouvrages exemplaires.

Nos collègues japonais ont surtout été impressionnés par l'intégration ciblée et respectueuse des infrastructures dans le paysage ainsi que par la collaboration interdisciplinaire entre architectes et ingénieurs, menée sur un pied d'égalité. En effet, après la Seconde Guerre mondiale, le Japon a dû être reconstruit à la hâte, sans prise en compte des exigences architecturales et de l'intégration harmonieuse au paysage.

La culture d'ouverture et de transparence dont témoignent les maîtres de l'ouvrage privés et publics dans l'organisation de concours leur a fait forte impression. Les architectes japonais tirent d'ailleurs aussi parti de ces opportunités, comme le prouvent les projets de Riken Yamamoto, Shigeru Ban ou du bureau d'architecture Sanaa dans notre pays.

Cet échange culturel suisse-japonais a fait l'objet d'une exposition à Tokyo ainsi que de plusieurs communiqués dans la presse quotidienne et spécialisée. L'exposition, intitulée DOBOKU et présentée en août dernier au musée 21_21 de Tokyo, a abordé le génie civil suisse en tant que source d'inspiration, ouvrant de nouvelles pistes de réflexion pour de futures constructions au Japon.

Cet échange m'a fait prendre conscience des avancées qui, au fil des décennies, ont débouché sur le génie civil d'excellence que nous connaissons aujourd'hui. Même si nous ne savons sans doute pas apprécier nos acquis et notre culture du bâti à leur juste valeur, vu de l'étranger notre territoire reste un petit coin de paradis en la matière. Prenons conscience de ce privilège et préservons notre culture du bâti et de l'aménagement. En créant des conditions favorables à la motivation et à l'épanouissement au travail, nous pouvons y contribuer activement.

Patric Fischli-Boson, président du groupe professionnel Génie civil (BGI) de la SIA

ASSURANCES-ACCIDENTS COMPLÉMENTAIRES

Outre l'assurance-accidents obligatoire, les entreprises peuvent également souscrire des assurances complémentaires pour leurs salariés. Une comparaison des prix s'impose.

En Suisse, tous les salariés sont obligatoirement couverts contre les accidents professionnels. L'assurance-accidents (LAA) inclut les frais de guérison, de même que les indemnités journalières et rentes en cas d'invalidité ou de décès.

Les prestations LAA sont définies légalement : elles sont donc identiques chez tous les prestataires, que ce soit la Suva ou les assureurs privés – sachant que les architectes et ingénieurs sont généralement tenus de souscrire auprès de la Suva. Les primes sont toutefois variables en fonction du montant des salaires déclarés et du type d'entreprise. Les parts de salaire jusqu'à concurrence de 148 200 francs doivent obligatoirement être assurées. Chaque entreprise est libre de conclure une assurance complémentaire – pour couvrir les parts de revenu supérieures à 148 200 francs, ou faire bénéficier ses salariés d'une hospitalisation en division privée en cas d'accident ou de meilleures prestations en cas de d'invalidité voire de décès.

Il est recommandé de lancer un appel d'offres sur ces assurances, car les différences de prix peuvent être conséquentes. Même si elles ont souscrit leur assurance-accidents auprès de la Suva, les entreprises sont tout de même libres de choisir un assureur privé pour leur assurance complémentaire. La SIA a conclu un contrat-cadre avec VZ VermögensZentrum afin de faire bénéficier ses membres d'un rabais collectif.

La révision de l'assurance-accidents devrait normalement entrer en vigueur début 2017. Celle-ci ouvrira aux entreprises la possibilité de résilier leur assurance LAA en cas d'augmentation des primes. D'autres changements affectent la prise d'effet et l'expiration de l'assurance : à l'avenir, les salariés seront assurés dès la date de début du rapport de travail, même si le ler du mois tombe un dimanche. Le délai de couverture subséquente prend désormais fin le 31^e et non plus le 30^e jour après la fin du rapport de travail, d'où une meilleure protection des salariés. D'autres adaptations s'appliqueront à l'assurance par convention ainsi qu'aux réductions de rente liées à l'âge.

Tatjana Merz-Kursawe, responsable Corporate Insurance Solutions, VZ VermögensZentrum.

Pour plus d'informations sur le sujet :
siainsurance@vzch.com



Protection incendie pour le planificateur

21 novembre 2016, Lausanne, 13h30 – 17h30
Informations et inscription : www.sia.ch/form/bsp10-16

Journée d'information Marchés publics

22 novembre 2016, Lausanne, 9h00 – 17h30
Informations et inscription : www.sia.ch/form/wb17-16

Techniques de communication pour mieux présenter vos projets

23 novembre 2016, Lausanne, 13h30 – 17h30
Informations et inscription : www.sia.ch/form/tc04-16

Le radon dans le bâtiment – Enjeux et solutions

23 novembre 2016, Clarens, 17h00 – 19h00
Informations et inscription : www.sia.ch/form/fe04-16

Efficiences énergétiques : un centre de profit

28 novembre 2016, webinaire, 13h00 – 14h30
Informations et inscription : www.sia.ch/form/web61-16

Le règlement concernant les prestations et honoraires RPH SIA 102 et SIA 108, éd 2014

30 novembre 2016, Lausanne, 17h00 – 19h00
Informations et inscription : www.sia.ch/form/lho35-16